

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4657

présenté par

M. Saulignac, Mme Rabault, Mme Biémouret, M. Alain David, M. David Habib, Mme Pires
Beaune, Mme Santiago et Mme Victory

ARTICLE 49

Au début de la première phrase de l'alinéa 26, ajouter les mots :

« En tenant compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec la Fédération nationale des SCoT, propose de tenir compte des efforts de réduction de consommation du foncier déjà réalisés par les territoires pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % du rythme d'artificialisation des sols.